



Métropole
du Grand Paris

Une concertation inédite sur le Schéma
de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain
Découvrez les 12 "grands paris" de la Métropole
et les préconisations du SCoT métropolitain

MAI-JUIN
2019

LES
"GRANDS PARIS"
DE LA
MÉTROPOLE !

VISITES DE SITES EXCEPTIONNELS,
BALADES URBAINES & RÉUNIONS PUBLIQUES

QU'EST-CE QUE LE SCOT MÉTROPOLITAIN ?

Un document inédit par son envergure

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain est un document qui organise le développement de la Métropole du Grand Paris pour les 15 à 20 ans à venir.



Une compétence définie par la loi*

La Métropole du Grand Paris exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, qui comprend notamment l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.



Un document réglementaire

Il doit être conforme au SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) et s'imposera au PLU(i) - Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal) - du territoire.



Un document politique

Il porte une vision partagée du devenir du territoire.

** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).*

Les domaines d'intervention

Le SCoT met en cohérence les politiques publiques d'aménagement et de développement.



Le SCoT se compose de 3 documents

À ces trois documents, peuvent être ajoutés des pièces complémentaires, en particulier un cahier de recommandations à destination des PLU(i) - Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal).



Rapport de présentation

Il contient notamment le diagnostic, l'évaluation environnementale du projet, une analyse des besoins en logements et activités, une analyse de la consommation d'espaces.



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Il porte la vision partagée du devenir du territoire métropolitain. Il met en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement durable métropolitaines et fixe les objectifs.



Document d'Orientation et d'Objectifs

Il est la mise en œuvre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et constitue son « volet réglementaire ».

Un processus au long cours

Le SCoT est élaboré par les élus de la Métropole, des communes et des territoires, avec la participation des habitants des entreprises des associations des experts et des techniciens.





Le grand pari... **DE LA PRÉVENTION DES RISQUES**

L'adaptation de la Métropole face aux différents risques naturels et technologiques constitue un enjeu majeur pour le territoire et ses habitants. En effet, outre des épisodes caniculaires récurrents, le territoire métropolitain est exposé au risque inondation.

Dans ce contexte, « Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales notamment par l'arrêt de la consommation et la reconquête des espaces naturels, boisés et agricoles » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI DE LA PRÉVENTION DES RISQUES, LE SCOT DÉFINIT NOTAMMENT DES RÈGLES VISANT À :

Réduire la vulnérabilité de la Métropole en réduisant l'exposition des populations et des grands services urbains aux risques naturels et technologiques.

Construire un territoire résilient face aux risques (inondation, îlots de chaleur, pollutions...) en luttant contre l'imperméabilisation des sols et en favorisant la nature en ville.

Intégrer la notion de risque dans tous les projets d'aménagement du territoire (adaptation du bâti, formes urbaines, sensibilisation).

NOGENT-SUR-MARNE **LE MERCREDI 15 MAI 2019**

Balade sur les bords de Marne
(sur inscription)

DE 17H30 À 19H

Réunion publique au Pavillon Baltard
À 19H30

Informations, programme et inscriptions sur :

**[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-prevention-risques/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-prevention-risques/)**



Le grand pari... **DE LA NATURE EN VILLE**

Aujourd'hui, les espaces naturels représentent 14 % du territoire métropolitain et 86 % des sols sont artificialisés. Or les espaces boisés, les parcs et les jardins, les fleuves, les cours d'eau et les zones humides... sont de véritables réservoirs de biodiversité. Ils participent à la qualité de vie des métropolitains et permettent de lutter contre les effets du changement climatique.

Dans ce contexte, « Embellir la métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la biodiversité en restaurant notamment des continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention de l'eau à la parcelle » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

PARIS

LE MERCREDI 22 MAI 2019

Visite de la Caverne, ferme urbaine bio
(sur inscription)

DE 16H45 À 18H

Réunion publique à la Halle Pajol
À 20H

Informations, programme et inscriptions sur :

**[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-nature-en-ville/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-nature-en-ville/)**

**POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI
DE LA NATURE EN VILLE, LE SCOT DÉFINIT
NOTAMMENT DES RÈGLES VISANT À :**

**Préserver et créer des espaces
verts sur l'ensemble de la Métro-
pole en veillant à les rendre
accessibles au plus grand nombre
pour que chaque métropolitain
puisse en bénéficier quotidienne-
ment.**

**Préserver la biodiversité et lutter
contre les effets du changement
climatique en renforçant la Trame
Verte et Bleue, c'est à dire la
continuité écologique entre tous
les espaces naturels, y compris
dans le cœur des villes (parcs, es-
paces végétalisés, coulées vertes,
cours d'eau, zones humides...).**

**Protéger les espaces agricoles
existants et permettre le dévelop-
pement de l'agriculture urbaine.**



Le grand pari...

DU RENOUVEAU DES QUARTIERS EN DIFFICULTÉ

La réduction des inégalités et l'intégration des quartiers en difficulté dans la dynamique métropolitaine constituent des enjeux majeurs pour la métropole. Elles nécessitent de mobiliser plusieurs leviers : des actions sociales et économiques, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements de commerces, d'équipements, de services, ainsi qu'un meilleur accès aux transports en commun.

Ainsi, l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018 est de « Permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement ».

POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI DU RENOUVEAU DES QUARTIERS EN DIFFICULTÉ, LE SCOT DÉFINIT NOTAMMENT DES RÈGLES VISANT À :

Désenclaver les quartiers isolés par une meilleure desserte en transports en commun, la réduction des coupures urbaines et le développement des mobilités douces

Accompagner la transformation des quartiers en difficulté en rénovant et réhabilitant les bâtiments et les espaces publics tout en créant de nouveaux équipements et espaces verts.

S'assurer du maillage en équipements (publics, culturels, sportifs...), commerces de proximité, et services de proximité dans ces quartiers.

CLICHY-SOUS-BOIS ET MONTFERMEIL LE SAMEDI 25 MAI 2019

Balade urbaine à Clichy et Montfermeil
(sur inscription)

DE 14H À 15H30

Réunion publique aux Ateliers Médicis
À 16H

Informations, programme et inscriptions sur :
[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-renouveau-quartiers-en-difficulte/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-renouveau-quartiers-en-difficulte/)



Le grand pari... **DU LOGEMENT**

Dans un marché immobilier toujours plus tendu, la Métropole doit permettre à l'ensemble de ses habitants de trouver un logement adapté à leurs besoins et à des prix raisonnables. Le rééquilibrage de l'offre sur le territoire métropolitain et la construction de nouveaux logements, notamment sociaux, sont des enjeux majeurs.

Ainsi, « Offrir un parcours résidentiel à tous les métropolitains » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

**POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI
DU LOGEMENT, LE SCOT DÉFINIT
NOTAMMENT DES RÈGLES VISANT À :**

Encourager la production de logements, notamment sociaux, pour proposer une offre qualitative, diversifiée, bien desservie et adaptée à tous les Métropolitains, quels que soient leur âge, leurs revenus et leurs besoins spécifiques.

Développer l'offre d'hébergement (urgence, résidence sociale, intermédiation locative) sur l'ensemble de la Métropole.

Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en accélérant la rénovation des parcs de logements public et privé.

SURESNES

LE MARDI 28 MAI 2019

Visite de l'exposition sur les cités-jardins
au MUS (sur inscription)

DE 18H À 19H30

Réunion publique à la Mairie

À 20H

Informations, programme et inscriptions sur :

**[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-logement/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-logement/)**



Le grand pari...

DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour faire face au réchauffement climatique, la Métropole du Grand Paris s'est engagée, à travers son Plan Climat Air Énergie (PCAEM) à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cela revient à réduire par 4 ses émissions de gaz à effet de serre en conduisant des actions dans tous les domaines: transports, rénovation énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables, logistique urbaine, etc.

Ainsi, « Organiser la transition écologique et énergétique du territoire métropolitain » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

BAGNEUX/CHÂTILLON ET SCEAUX LE MERCREDI 5 JUIN 2019

Visite de la centrale géothermique de Bagneux/Châtillon (sur inscription)

DE 15H À 17H

Réunion publique à Sceaux

Informations, programme et inscriptions sur :

[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-transition-energetique/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-transition-energetique/)

POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LE SCOT DÉFINIT NOTAMMENT DES RÈGLES VISANT À :

Faire en sorte que tous les bâtiments neufs répondent aux enjeux de la transition énergétique (critères d'éco-conception, conception bioclimatique, production d'énergie) et encourager la rénovation énergétique des bâtiments existants, dans le respect des objectifs fixés par le PCAEM.

Développer les systèmes mutualisés de récupération et de production d'énergie pour tendre à un système multi-énergies plus durable.

Engager les grands services urbains (déchets, eau, énergie, logistique) dans la transition énergétique afin de préserver les ressources et produire de l'énergie sur le territoire.



Le grand pari... **DES DÉPLACEMENTS**

Dans la Métropole du Grand Paris, les transports en commun constituent le mode de déplacement le plus utilisé devant la marche et la voiture. Le développement et la complémentarité des modes de transports sont des enjeux majeurs pour la Métropole, tant au regard de la lutte contre le changement climatique que de l'amélioration de la qualité de vie. À ce titre, le Grand Paris Express est un projet structurant qui permettra de faciliter les trajets quotidiens de nombreux métropolitains en connectant l'ensemble des territoires du Grand Paris.

« Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

SAINT-OUEN **LE MERCREDI 12 JUIN 2019**

Visite de la Fabrique du métro
en association avec la SGP (sur inscription)

DE 18H À 19H30

Réunion publique à la Fabrique du métro
À 20H

Informations, programme et inscriptions sur :

**[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-deplacements/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-deplacements/)**

**POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI DES
TRANSPORTS EN COMMUN, LE SCOT DÉFINIT
NOTAMMENT DES RÈGLES VISANT À :**

**Créer la « ville du quart d'heure »
en soutenant les grands projets
d'infrastructures de transport,
tels que le Grand Paris Express,
pour que tous les lieux de la Mé-
tropole soient accessibles par les
transports en commun.**

**Agir pour la mobilité durable en
créant les conditions nécessaires
pour le développement des mo-
des actifs, de l'intermodalité
et des modes partagés. Il s'agit
notamment de transformer les
grandes voies et les infrastruc-
tures urbaines (autoroutes, RN,
RD...) en boulevards urbains.**

**Favoriser la marchabilité en
adaptant les espaces publics aux
piétons et aux personnes à mobi-
lité réduite, en résorbant les
coupures urbaines et les nui-
sances, et en réduisant la place
de la voiture en ville.**



Le grand pari... **DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

L'économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation pour limiter le gaspillage des ressources, notamment grâce au réemploi des matériaux et à la valorisation des déchets. À l'échelle du territoire, le développement de l'économie circulaire doit permettre de valoriser les ressources locales et de réduire la dépendance de la Métropole vis à vis des territoires voisins.

C'est pourquoi, « Engager le territoire dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et de réduction des déchets » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE SCOT DÉFINIT NOTAMMENT DES RÈGLES VISANT À :

Engager la Métropole dans une stratégie de sobriété et d'économie circulaire en favorisant la création d'espaces dédiés à la collecte et à la valorisation des déchets, à toute les échelles.

Favoriser le réemploi et l'utilisation de matériaux recyclés, biosourcés ou locaux pour limiter la consommation de ressources en matériaux.

Réserver des emplacements pour la logistique urbaine et favoriser l'approvisionnement en circuit-court.

CHOISY-LE-ROI **LE JEUDI 13 JUIN 2019**

Visite de l'usine Renault de reconditionnement à Choisy-le-Roi (sur inscription)

DE 10H À 12H

THIAIS **LE JEUDI 20 JUIN 2019**

Réunion publique à Thiais

À 19H30

Informations, programme et inscriptions sur :

www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-economie-circulaire/



Le grand pari...

DES ÉQUILIBRES MÉTROPOLITAINS

La Métropole du Grand Paris est marquée par des déséquilibres dans la répartition des espaces verts, des équipements, des logements, des commerces et des services de proximité, sur le territoire. Les grandes fonctions urbaines (résidentielles, économiques, productives...) sont concentrées à différents endroits, ce qui occasionne de nombreux déplacements pour les métropolitains.

Face à ces enjeux, « Conforter une métropole polycentrique, économe en espace et équilibrée dans la répartition de ses fonctions » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

PANTIN LE LUNDI 17 JUIN 2019

Balade urbaine à Pantin (sur inscription)

DE 17H30 À 19H

Réunion publique au CIG

À 19H30

Informations, programme et inscriptions sur :

[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-equilibres-metropolitains/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-equilibres-metropolitains/)

**POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI
DES ÉQUILIBRES MÉTROPOLITAINS,
LE SCOT DÉFINIT NOTAMMENT DES RÈGLES
VISANT À :**

Garantir la mixité des fonctions sur tout le territoire, pour que chaque métropolitain puisse se loger, travailler, et avoir accès aux différents équipements, commerces et services de proximité dans un même périmètre.

Renforcer le polycentrisme de la Métropole en confortant les centralités existantes (centres-villes, centres de quartiers) et en créant de nouvelles centralités bien desservies par les transports en commun, notamment autour des futures gares du Grand Paris Express.

Interdire la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles pour garantir l'équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels.



Le grand pari...

DE LA VILLE PRODUCTIVE ET MARCHANDE

Face à une forte pression foncière, les activités productives et logistiques sont progressivement repoussées en dehors de la ville dense. Inversement les activités tertiaires, les pôles de bureaux, s'y développent massivement. Or la diversité économique au sein du territoire métropolitain est garante de son équilibre et de son attractivité.

Dans ce contexte, « Confirmer la place de la métropole comme première créatrice de richesse en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI DE LA VILLE PRODUCTIVE ET MARCHANDE, LE SCOT DÉFINIT NOTAMMENT DES RÈGLES VISANT À :

Maintenir et renforcer la diversité économique sur le territoire, en veillant au bon équilibre des activités productives artisanales, servicielles et commerciales.

Permettre le renouvellement des zones d'activités existantes, et organiser la création de nouvelles, en répondant à des exigences de desserte (notamment en transport en commun), de mixité fonctionnelle, de qualité architecturale et environnementale.

Préserver et consolider les sites logistiques existants et réserver des espaces fonciers pour la création de nouveaux sites nécessaires au bon fonctionnement de la Métropole.

GENNEVILLIERS

LE MERCREDI 26 JUIN 2019

Visite fluviale de la plateforme portuaire
(sur inscription)

DE 17H À 19H

Réunion publique

Informations, programme et inscriptions sur :

www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-ville-productive-marchande/



Le grand pari...

DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

En tant que première destination touristique mondiale, la Métropole du Grand Paris rayonne non seulement par les événements d'envergure internationale qu'elle accueille (COP21, JOP 2024...), mais également par la richesse et la diversité de son patrimoine historique, architectural, culturel, et naturel. Un patrimoine métropolitain dont tous les atouts, toutes les singularités sont à révéler et à valoriser.

C'est pourquoi l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018 tient à « Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde ».

POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, LE SCOT DÉFINIT DES RÈGLES VISANT À :

Faire de la culture et de la création un moteur du développement du territoire et de fabrique de la ville au service de tous les métropolitains.

Révéler, préserver et valoriser le patrimoine et les paysages pour consolider les destinations touristiques existantes, et en créer de nouvelles sur tout le territoire métropolitain.

Rendre les différents équipements culturels plus visibles et accessibles, au service de tous les habitants et usagers de la Métropole.

LE BOURGET

LE SAMEDI 29 JUIN 2019

Visite du musée du Bourget
(sur inscription)

DE 13H À 14H30

Réunion publique au musée du Bourget
À 15H

Informations, programme et inscriptions sur :

**[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-culture-patrimoine/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-culture-patrimoine/)**



Le grand pari... **DE L'INNOVATION**

La Métropole du Grand Paris est un des leaders européens en matière de numérique et d'industries créatives. L'innovation est un puissant moteur de développement territorial, et un levier pour construire la ville de demain, plus écologique, inclusive et solidaire. La Métropole accueille déjà de nombreux espaces favorables à l'innovation, qui permettent les rencontres et les synergies entre différents acteurs, favorisent la création d'emplois et l'installation de nouvelles entreprises. Une offre qui doit toutefois être développée et mieux répartie sur le territoire.

À ce titre, « S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

ISSY-LES-MOULINEAUX **LE LUNDI 1^{ER} JUILLET 2019**

Organisation d'un « smart city tour »
(sur inscription)

DE 16H À 18H

Réunion publique à l'auditorium du conservatoire
À 19H

Informations, programme et inscription sur :

**[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-innovation/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-innovation/)**

**POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI
DE L'INNOVATION, LE SCOT DÉFINIT
NOTAMMENT DES RÈGLES VISANT À :**

S'appuyer sur les filières d'avenir pour accélérer le développement économique du territoire et la transition écologique.

Favoriser le développement, sur l'ensemble du territoire métropolitain, des lieux de rencontre et d'espaces de travail partagés pour les différents acteurs de l'innovation (universités, entreprises innovantes, acteurs de l'économie sociale et solidaire...).

Développer les infrastructures numériques fixes et mobiles dans les territoires et réserver les espaces nécessaires pour le stockage de la data, deux conditions indispensables pour le développement des nouvelles technologies.



Le grand pari...

DE LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Avec 1,4 million de métropolitains exposés à un air de mauvaise qualité, et 77 % des métropolitains exposés à des niveaux élevés de bruit, la lutte contre les pollutions et les nuisances constitue un défi majeur pour la Métropole du Grand Paris. La mise en place du Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM), de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) et du Plan de Prévention du Bruit (PPBE) concourent notamment à cette lutte.

Face à ce constat, « Agir pour la qualité de l'air, transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

POUR RÉPONDRE AU GRAND PARI DE LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, LE SCOT DÉFINIT NOTAMMENT DES RÉGLES VISANT À :

Limiter l'exposition des personnes les plus vulnérables, au bruit et aux grandes infrastructures polluantes, notamment en favorisant le développement de zones calmes et végétalisées.

Réduire l'usage de véhicules individuels en favorisant le développement des transports en commun, des mobilités douces et de l'intermodalité (l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement).

Favoriser la marchabilité en adaptant les espaces publics aux piétons et aux mobilités douces, en garantissant la sécurité et la paisibilité de ces espaces.

EN COURS DE PROGRAMMATION - T11

Informations, programme et inscriptions sur :
[www.metropolegrandparis.fr/scot/
le-grand-pari-pollutions/](http://www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-pollutions/)

Plus d'informations sur
metropolegrandparis.fr/scot

Métropole du Grand Paris

17 avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris - T. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

